

# **PIECES DEMANDEES POUR ETABLIR LE DOSSIER**

## **TECHNIQUE**

<b>Procès verbal de l'ASL autorisant la rétrocession des parties communes</b>	
<b>Rapport télévisé des installations eaux usées et eaux pluviales ou attestation de conformité de la Société des eaux de l'Essonne</b>	
<b>Plan d'implantation (Plan de géomètre des parcelles à rétrocéder)</b>	
<b>Plan de récolement installations d'éclairage public</b>	
<b>Plan de récolement assainissement</b>	
<b>Plan de récolement voirie</b>	
<b>Plan de récolement gaz (si des installations gaz existent)</b>	
<b>Plan de récolement installations électriques</b>	
<b>Plan de récolement eau potable</b>	
<b>Certificat de conformité des installations électriques (à demander à l'aménageur ou à EDF s'il n'est pas en votre possession)</b>	
<b>Certificat de conformité des installations gaz (à demander à l'aménageur ou à GDF si elles existent)</b>	
<b>Certificat de conformité des installations d'éclairage public (à demander à l'aménageur ou au bureau de contrôle de l'aménageur)</b>	
<b>Certificat de conformité des bornes incendies</b>	
<b>Les statuts de l'ASL</b>	
<b>La publication des avis de constitution des ASL</b>	